



REVUE DE PRESSE DU 25/07/2017

- 1- Le Premier Ministre, Abdelmadjid Tebboune, a présidé lundi à Alger un Conseil interministériel consacré à l'examen de la problématique de l'exportation des produits alimentaires utilisant des intrants subventionnés, indique un communiqué des services du Premier ministre. Ce Conseil interministériel s'est tenu en présence notamment des ministres, respectivement, des Finances et du Commerce, du Gouverneur de la Banque d'Algérie, du Directeur général des Douanes et du président de l'Association des banques et établissements financiers (Abef).

APS.

- 2- La Cellule de traitement du renseignement financier (CTRF) a reçu 687 déclarations de soupçon transmises par les banques durant le premier semestre 2017 (contre 1.240 sur toute l'année 2016), apprend-on auprès de cet organe spécialisé. Elle a également reçu 77 rapports confidentiels au 1er semestre de l'année en cours (contre 168 sur l'ensemble de l'année 2016) qui ont été établis par certaines administrations dont essentiellement les Douanes et la Banque d'Algérie.

APS.

- 3- Le Ministère du Commerce a annoncé, lundi dans un communiqué, l'octroi de 113 licences d'importation d'acier, et ce après avoir examiné 210 demandes déposées au niveau de la commission interministérielle chargée de l'examen des demandes de licences d'importation des produits et des marchandises. Ces licences concernent 7 licences octroyées à des entreprises publiques spécialisées dans la réalisation et la distribution et 106 autres délivrées au profit d'opérateurs économiques, précise le communiqué.

APS.

- 4- Le Fonds monétaire international (FMI) a maintenu lundi inchangées ses prévisions de croissance mondiale pour 2017 et 2018, précisant que la reprise annoncée en avril dernier se raffermirait. Le FMI s'attend dans son rapport actualisé sur les perspectives économiques mondiales publié lundi, à une croissance de 3,5 % en 2017 puis de 3,6 % en 2018, soit les mêmes taux anticipés en avril dernier.

APS.



- 5- Le Comité ministériel conjoint de suivi des pays de l'Opep et des pays non Opep (JMMC) a exprimé, lundi à Saint-Petersbourg, sa conviction que le marché pétrolier mondial enregistre "une tendance vers un rééquilibrage". A l'issue de sa 4ème réunion tenue à Saint-Petersbourg, le Comité ministériel a estimé sur la base du rapport de la commission technique chargée du Suivi de la mise en œuvre de l'accord de réduction de la production de pétrole, que "le marché du pétrole effectuait des progrès constants et significatifs vers le rééquilibrage".

APS.

- 6- La mise en œuvre de l'accord de coopération entre les pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et non OPEP est "globalement excellente", a affirmé, lundi à Saint-Petersbourg (Russie), le ministre de l'Energie, Mustapha Guitouni, qui a également réitéré que l'Algérie continuerait à œuvrer à la recherche de solutions qui soient satisfaisantes pour tous. "C'est pour moi une réelle satisfaction que de constater que la mise en œuvre de l'accord de coopération est globalement excellente, affichant un taux de conformité historiquement élevé. C'est indéniablement un signe de réussite dont nous devons être fiers", a déclaré M. Guitouni lors de la 4ème réunion du Comité ministériel de Monitoring conjoint OPEP et non OPEP (JMMC), indique un communiqué du ministère de l'Energie.

APS.

- 7- Le taux global de réussite au baccalauréat session 2017 a atteint 56,07%, en hausse par rapport à 2016 où il était fixé à 49,79%, a annoncé jeudi la ministre de l'Education nationale, Nouria Benghabrit. "Le taux global de réussite au baccalauréat pour la session 2017 est de 56,07%, en augmentation par rapport à l'année dernière (2016) où il était de 49,79%", a indiqué Mme Benghabrit sur les ondes de la Radio algérienne.

APS.

- 8- Les services de sûreté de la wilaya d'Alger ont traité, au cours du 1er semestre de 2017, 16.101 affaires impliquant 18.900 individus déférés devant la justice, a indiqué lundi un communiqué des mêmes services. Dans le cadre des activités de lutte contre la criminalité urbaine, les services de sûreté de la wilaya d'Alger ont traité 16.101 affaires et arrêté 18.900 suspects qui ont été présentés devant les juridictions compétentes, dont 6.755 pour détention de drogues et psychotropes, 1.333 pour port d'armes blanches prohibées et 10.812 autres impliqués dans diverses affaires, précise la même source.

APS.

- 9- Plusieurs réseaux criminels spécialisés dans le vol et trafic de drogue ont été démantelés dans plusieurs wilayas du pays par les services de sûreté, a indiqué un bilan de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). Dans la wilaya d'Alger, des descentes policières dans des quartiers populaires, notamment les points noirs et lieux suspects ont induit l'arrestation de 20 personnes impliquées dans des crimes punis par la loi, à l'instar de possession, trafic de drogue et de psychotropes et port d'armes blanches prohibées.

APS.



A lire : Renseignement financier: plus de 680 déclarations de soupçon adressées à la CTRF au 1er semestre 2017

La Cellule de traitement du renseignement financier (CTRF) a reçu 687 déclarations de soupçon transmises par les banques durant le premier semestre 2017 (contre 1.240 sur toute l'année 2016), apprend-on auprès de cet organe spécialisé.

Elle a également reçu 77 rapports confidentiels au 1er semestre de l'année en cours (contre 168 sur l'ensemble de l'année 2016) qui ont été établis par certaines administrations dont essentiellement les Douanes et la Banque d'Algérie.

Les rapports envoyés par les banques et établissements financiers sont appelés "déclarations de soupçon", alors que ceux transmis par la Banque d'Algérie, les douanes et la Direction générale des impôts (DGI) sont intitulés "rapports confidentiels".

Ces dossiers portent généralement sur des soupçons d'infractions à la législation de change et aux mouvements de capitaux vers ou de l'étranger notamment le transfert illicite de capitaux. Faisant la comparaison avec les mêmes semestres des années précédentes, la CTRF fait état d'une "baisse du nombre de déclarations de soupçons" qu'elle explique par "les mesures de vigilance, les procédures de contrôle mises en place par les banques pour la surveillance des transactions permettant de déceler particulièrement les opérations douteuses ainsi que l'adoption, dans le cadre des meilleures pratiques internationales, d'une approche de suivi basée sur les risques".

Elle relève que "la nature de la surveillance à observer est adaptée au niveau de risque associé à chaque catégorie de clientèle, faisant qu'une surveillance renforcée des clients à risques plus élevés est indispensable, tandis que des mesures de vigilance simplifiées peuvent être adoptées pour les clients à risques faibles".

A cet effet, détaille-t-elle, les entités déclarantes ont été sensibilisées, à travers des programmes de formation et des journées d'informations, pour une transmission ciblée des déclarations de soupçons à soumettre à la CTRF en privilégiant la qualité (soupçons avérés) plutôt que la quantité (nombre), excluant de ce fait les opérations sans aucun lien avec le blanchiment d'argent.

Selon le CTRF, "il a été en effet relevé que certaines déclarations de soupçons n'avaient aucun lien avec le blanchiment d'argent et ne nécessitaient donc pas la transmission de déclaration de soupçons".

Au plan opérationnel, les informations reçues par la CTRF font l'objet d'un traitement administratif: elles sont enregistrées, analysées, traitées et font l'objet d'une pré-enquête par la CTRF à travers des correspondances adressées aux institutions nationales concernées dans le cadre du partage d'informations et de la coordination nationale et, éventuellement étrangères, dans le cadre de la demande d'assistance.

Toutefois, "lorsque le soupçon est avéré, les informations reçues font l'objet d'un traitement judiciaire par la transmission du dossier aux autorités judiciaires concernées conformément aux dispositions de la loi de février 2005, modifiée et complétée, relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sur la base des éléments fournis par les Banques, la Douane et la Banque d'Algérie", explique cet organisme.



A défaut de transmission aux autorités judiciaires concernées, lorsque le traitement de l'information ne confirme pas le soupçon, les dossiers sont "mis en attente dans la base de données" de la CTRF en vue d'une exploitation éventuelle ou d'une demande d'assistance.

Pour rappel, la CTRF est un organe spécialisé créé en 2002 et placé auprès du ministre des Finances. Elle est chargée de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et agit en étroite collaboration avec des institutions nationales notamment la Banque d'Algérie, les services des Douanes, des Impôts, la Justice et la Police Judiciaire.

Au plan international, pour faciliter les échanges d'informations financières entre les cellules de renseignement financier des autres pays, elle a conclu plusieurs mémorandums d'entente et d'échanges d'informations avec des cellules homologues d'Afrique, du Moyen Orient, d'Europe et d'Asie. Des informations sont également partagées avec des cellules homologues dans le cadre des demandes d'assistance internationale.

APS.

-FIN-